Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260220-DCM2026_014-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 20 février 2026

Date de convocation :
12 février 2026

Date d'affichage :
12 février 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	10
Présents	8
Votants	8

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Philippe THOMAS, Maire.

Présents : Philippe THOMAS, Marie-Christine HELLO, Richard GLAUDEL, Gweltaz CORBEL, Floriane JUGÉ, Fabrice LE TROQUER, Marie-Josèphe TOQUET, Virginie VERRIER.

Absents : Glenn LIFFLER et Audrey ROUXEL (LE BAUDOUR), non excusés.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET

DCM2026/014 : APPROBATION DES DEVIS DE PASSAGE DE L'EPAREUSE 2026

Monsieur le Maire présente les devis de l'EURL COLLET Erwann pour la réalisation du débroussaillage de la commune, qui s'effectuera en deux passages.

1er passage : Banquettes et virages
Passage vers le 2 juin 2026
2 735,40 € HT, soit 3 282,48 € TTC

2e passage : Banquettes et tous les talus
Passage vers le 14 septembre 2026
4 363,85 € HT, soit 5 236,62 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les deux devis de passage de l'épareuse par l'EURL COLLET Erwann tels que présentés ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Philippe THOMAS